

Mémoire : Errata

Recueil et signification de facteurs influençant la position de parents wallons vis-à-vis de la deuxième dose du vaccin contre la rougeole

Mémoire réalisé par
Nadège Peel (0988-18-00)

Promoteur :
William D'Hoore

Co-promotrice :
Paloma Carrillo-Santistev

Année académique 2019-2020

Master en sciences de la santé publique, finalité spécialisée

Page(s)	Ligne(s)	Au lieu de ...	Lire ...
6	6	« Un arrêté du gouvernement de la communauté ... »	« Dans un arrêté du gouvernement de la communauté ... »
6	17	« Ils ont donc une certaine liberté de choix. »	« Ils ont donc une liberté de choix. »
16	7-8	« De plus, si un vaccin n'est pas obligatoire, comme la deuxième dose du vaccin contre la rougeole ... »	« De plus, si un vaccin n'est pas obligatoire, comme le vaccin contre la rougeole ... »
16	3 (en partant du bas de la page)	« Une autre facteur est la confiance ... »	« Un autre facteur est la confiance ... »
16	1-2 (en partant du bas de la page)	« ... ou par rapport aux médecins faisant la promotion de la vaccination par le porte-à-porte. »	« ... ou par rapport aux médecins faisant la promotion de la vaccination par le porte-à-porte, mais cela ne se pratique pas en Belgique. »
17	4-5	« L'adhésion au vaccin peut dépendre de la présence ou de l'absence de doutes ou de méfiance, par rapport à la viabilité du fournissement du vaccin ou du lieu d'origine de sa production. »	« Certains individus peuvent hésiter à accepter un vaccin s'ils doutent que le système puisse fournir le vaccin, ou encore, s'ils ne sont pas sûrs de la viabilité de l'approvisionnement dans le cas d'un nouveau vaccin. D'autres peuvent se méfier du vaccin selon le lieu d'origine de sa production. »

38	7 (en partant du bas de la page)	« Pourtant, l'école n'était pas toujours proactive ... »	« Pourtant, le SPSE de l'école n'était pas toujours proactive ... »
43	14	« L'école, qui a un grand rôle à jouer ... »	« Le SPSE de l'école, qui a un grand rôle à jouer ... »
43	17	« L'école n'a pas été un incitant majeur non plus... »	« Le SPSE de l'école n'a pas été un incitant majeur non plus ... »
55	11-12	« En effet, à la différence de la première dose du vaccin contre la rougeole, la deuxième n'est pas obligatoire. »	« En effet, la différence entre les deux doses du vaccin contre la rougeole, c'est que la première est obligatoire dans les milieux d'accueils, comme exigé par l'ONE, tandis que la deuxième n'est pas obligatoire en milieu scolaire. »